



Dossier de  
demande  
d'examen au  
Cas par cas pour  
un projet de  
défrichage au  
Thoronet (83)

TORRENT DE  
SEGUEMAGNE  
Mai 2018



biotopé

Date	21/05/2018	
Nom de fichier	EvaluationDesIncidencesNatura2000_SCEA-Seguemagne_Thoronet_20180306.docx	
N° de contrat	DEV170500546_1	
Maître d'ouvrage	SCEA Torrent de Séguemagne 5002 route de Lorgues 83 340 LE THORONET	
Interlocuteur	Sacha GOUDNOVA	E-mail : <a href="mailto:goutnova@gmail.com">goutnova@gmail.com</a> Mob : +33 (0)6 07 65 60 36
Biotope Responsable du projet	Marie BELLAY Chef de projet écologue	E-mail : <a href="mailto:mbellay@biotope.fr">mbellay@biotope.fr</a> Mob : 06 29 95 51 00 Tél : 04 94 50 29 18
Biotope Contrôleur qualité	Eric BRUCHET Directeur commercial	E-mail : <a href="mailto:ebruchet@biotope.fr">ebruchet@biotope.fr</a> Tél : 04 94 50 29 18



# Contenu

Formulaire de demande d'examen au cas par cas

Annexe 1 : Document cerfa n°14734 - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage

Annexe 2 : Plan de situation au 1 / 25 000

Annexe 3 : a) Cartographie de la localisation des prises de vue, b) Planche photographique

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet au 1 / 5 000

Annexe 6 : Cartographie de situation du site vis-à-vis du réseau Natura 2000

Annexe 7 : Cartographie de localisation du projet vis-à-vis des zonages de protection du patrimoine naturel

Annexe 8 : Contexte hydrologique

Annexe 9 : Rapport d'évaluation des incidences Natura 2000

Annexe 10 : Contexte risques naturels



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

<b>Objet</b>		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

*NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE*

#### Personne physique

Nom	TSKHOVREBOV	Prénom	YURY
Adresse			
Numéro	5002	Extension	
Nom de la voie	route de Lorgues		
quartier Saint Pierre de Seguemagne			
Code Postal	83340	Localité	Le THORONET
Pays			
Tél.	0607656036	Fax	
Courriel	goodnova@gmail.com	@	

#### Personne morale

Nom	SCEA TORRENT DE SEGUEMAGNE	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	5002	Extension	
Nom de la voie	route de Lorgues		
quartier Saint Pierre de Seguemagne			
Code postal	83340	Localité	Le THORONET
Pays			
Tél.		Fax	
Courriel	goodnova@gmail.com	@	

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	Goutnova	Prénom	Alexandra
Qualité	architecte paysagiste		
Tél.	0607656036	Fax	
Courriel	goodnova@gmail.com	@	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.




SANS OBJET

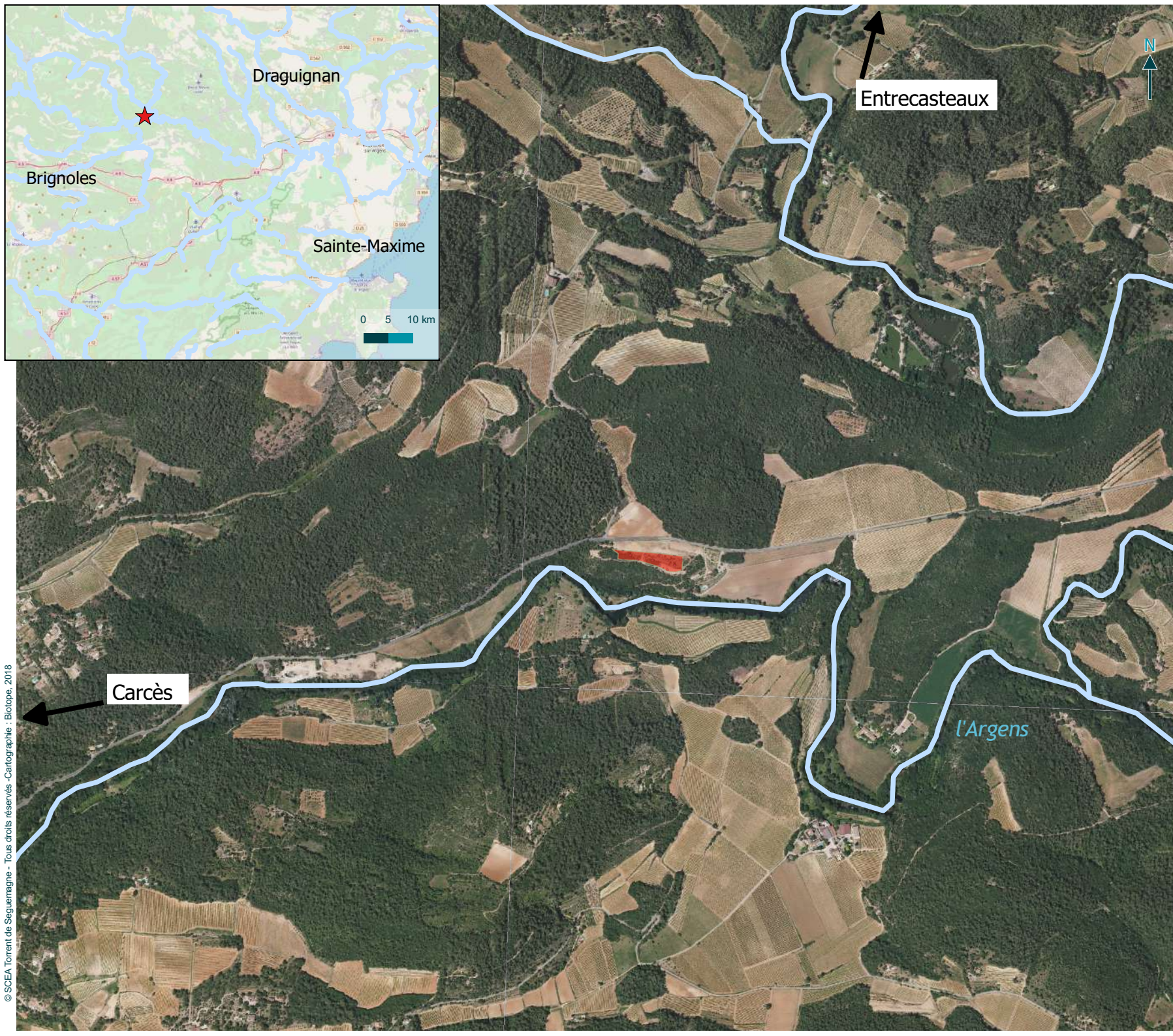
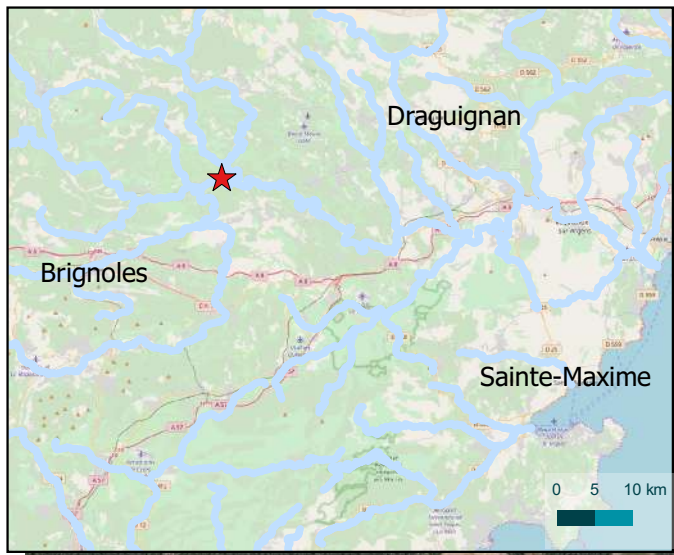


## ANNEXE 2 Plan de situation

Projet de défrichement  
au Thoronet (83)

### Légende

-  Cours d'eau
-  Localisation du projet
-  Emprise du défrichement





VUE 1 - site dans le paysage lointain



VUE 1 - site dans son environnement proche

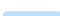



VUE 2

## Annexe 4 Plan du projet

Dossier de défrichement  
au Thoronet (83)

### Légende

-  Cours d'eau
-  Emprise du projet

0 25 50 m



## Annexe 5 Plan des abords

Dossier de défrichement  
au Thoronet (83)

### Légende

-  Cours d'eau
-  Emprise du projet
-  Vignes en plantation
-  Boisement privé
-  Habitations et jardins privés

0 25 50 m



## Annexe 6 Localisation du projet vis à vis du réseau Natura 2000

Projet de défrichement  
au Thoronet (83)

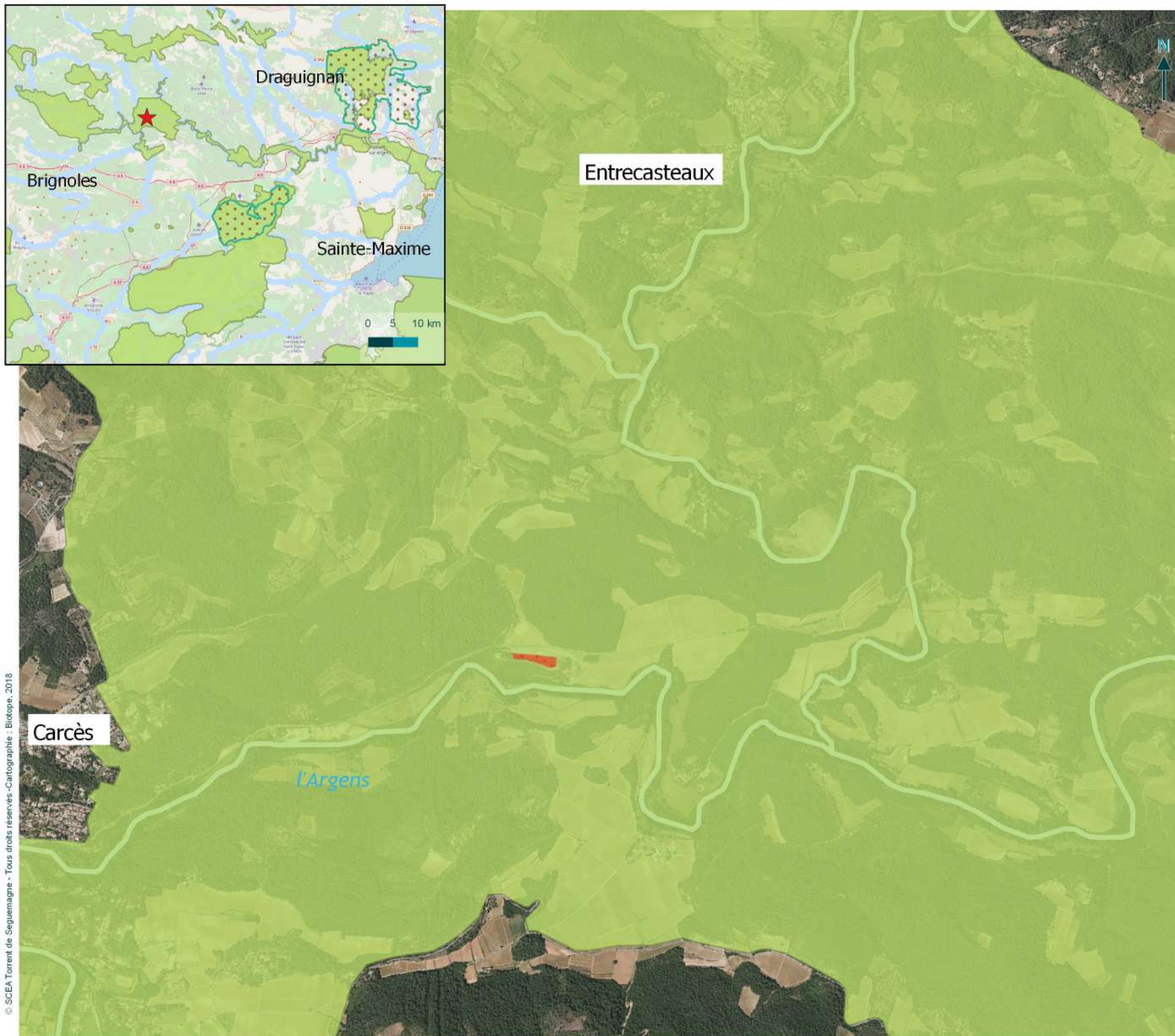
### Légende

-  Cours d'eau
-  Localisation du projet
-  Emprise du défrichement

### Sites Natura 2000

-  ZSC Directive Habitats
-  ZPS Directive Oiseaux

0 500 1000 m

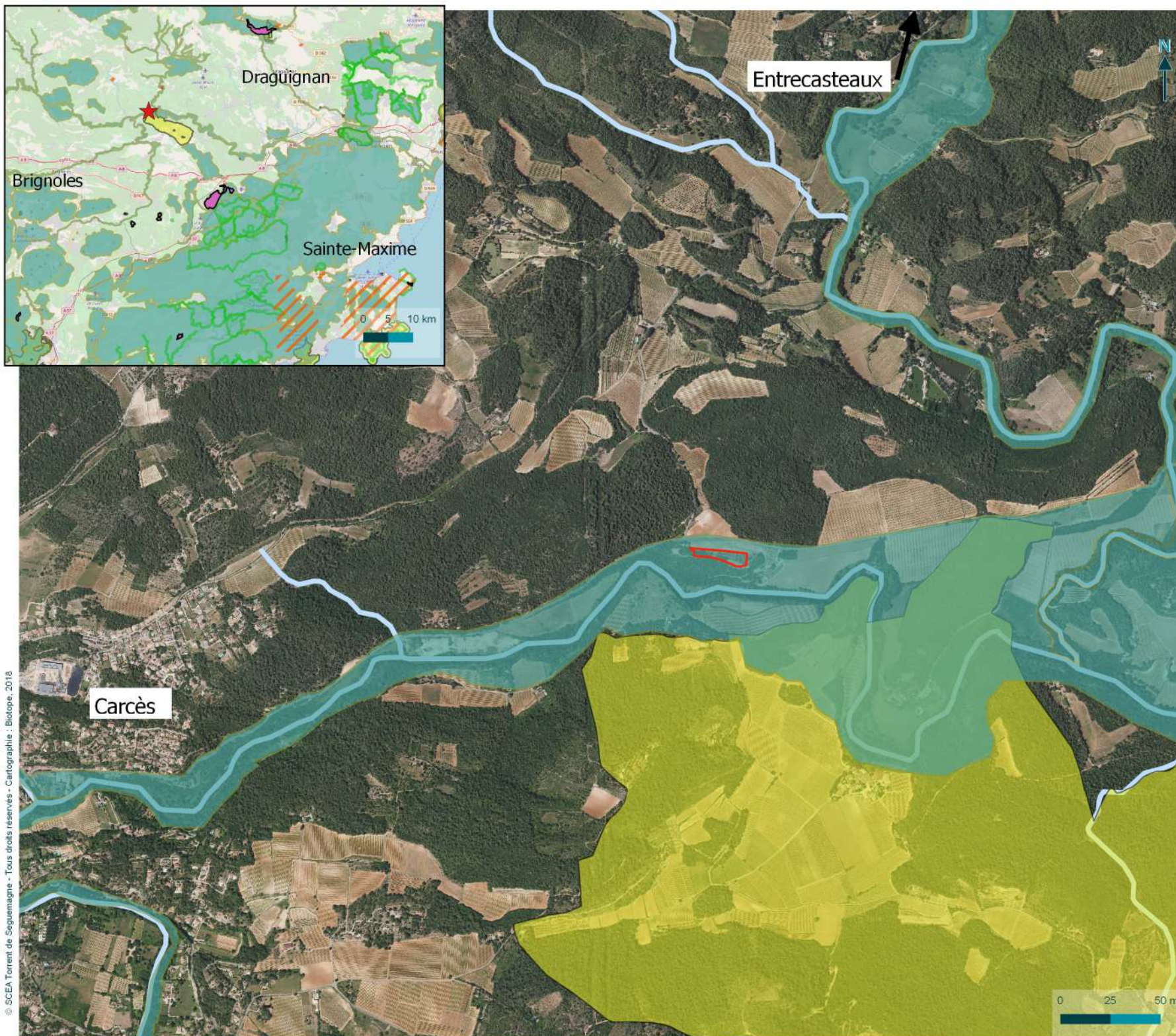


## Annexe 7 Situation du projet vis à vis des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

Projet de défrichement  
au Thoronet (83)

### Légende

-  Cours d'eau
-  Point pour tampon
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  Site classe
-  Site inscrit
-  APPB



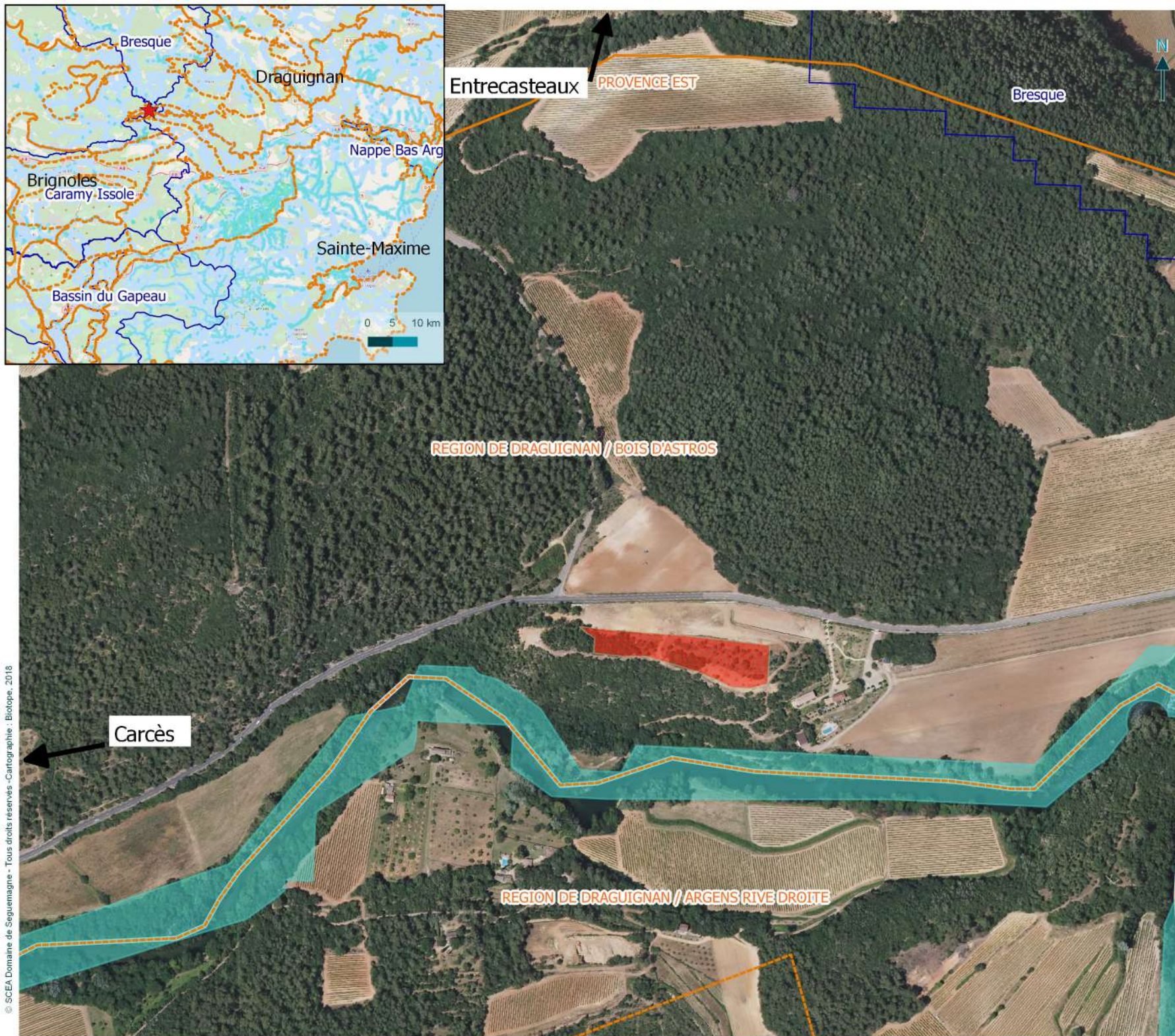
## Annexe 8 Contexte hydrologique du projet

Projet de défrichement  
au Thoronet (83)

### Légende

-  Cours d'eau
-  Localisation du projet
-  Emprise du défrichement
-  Zone de répartition des eaux
-  Entité hydrogéologique
-  Zones humides et plan d'eau (SRCE)

0 150 300 m





## Projet de défrichage au Thoronet (83)

TORRENT DE  
SEGUEMAGNE  
Mars 2018

Evaluation d'incidences  
Natura 2000 simplifiée  
Contrat  
N°DEV170500546\_1



biotope



Citation recommandée	Biotope, 2018, Projet de défrichement (83), Contrat N DEV170500546_1 SCEA Torrent de Seguemagne. 25p avec Annexe photographique.	
Objet du document	Evaluer les incidences du projet sur les sites du réseau Natura 2000 voisins	
Version/Indice	Version finale	
Date	Mars 2018	
Nom de fichier	EvaluationDesIncidencesNatura2000_SCEA- Seguemagne_Thoronet_201803.docx	
N° de contrat	DEV170500546_1	
Maître d'ouvrage	COGEDIM Méditerranée	
Interlocuteur	Sacha GOUDNOVA Architecte paysagiste	E-mail : <a href="mailto:goutnova@gmail.com">goutnova@gmail.com</a> Mob : +33 (0)6 07 65 60 36
Biotope Responsable du projet	Marie BELLAY Chef de projets écologue	E-mail : <a href="mailto:mbellay@biotope.fr">mbellay@biotope.fr</a> Mob : 06 29 95 51 00 Tél : 04 94 50 29 18
Biotope Contrôleur qualité	Eric BRUCHET Directeur commercial	E-mail : <a href="mailto:ebruchet@biotope.fr">ebruchet@biotope.fr</a> Tél : 04 94 50 29 18



## Table des matières

1	Contexte de l'étude .....	1
1.1	Le contexte européen .....	1
2	Description du projet .....	3
2.1	Nature du projet .....	3
2.2	Emprise du projet.....	3
2.3	Durée prévisible et envisagée des travaux .....	3
2.4	Prélèvements .....	4
2.5	Budget .....	4
2.6	Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 .....	4
3	Zone d'influence du projet .....	5
3.1	Définition et cartographie de la zone d'influence du projet.....	5
3.2	Etat des lieux de la zone d'influence .....	6
4	Incidences du projet .....	15
5	Conclusion et recommandations .....	16



# 1 Contexte de l'étude

## 1.1 Le contexte européen

### 1.1.1 Le réseau Natura 2000

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique européen cohérent de sites importants pour la préservation d'habitats naturels et d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et prioritaire<sup>1</sup>. Ce réseau, dénommé réseau **Natura 2000**, repose sur deux directives :

La **directive 92/43/CEE** du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats, faune, flore » ;

La **directive 79/409/CEE** du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux ».

Ce réseau est constitué par un ensemble de **Sites d'Importance Communautaire (SIC)** désignés au titre de la directive 92/43/CEE (qui deviendront à terme les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**) et de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, désignées au titre de la directive 79/409/CEE. Ces deux types de sites sont communément appelés *sites Natura 2000*.

#### ***Evaluer les incidences des plans et des projets sur les sites Natura 2000***

Bien que la directive 92/43/CEE « Habitats, faune, flore » n'interdise pas formellement la conduite de nouvelles activités sur un site Natura 2000, les articles 6-3 et 6-4 imposent de soumettre des plans et projets (PP) dont l'exécution pourrait avoir des **répercussions significatives** sur le site, à une évaluation appropriée de leurs **incidences** sur l'environnement.

**L'article 6-3** conduit les autorités nationales compétentes des Etats Membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré :

« Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte-tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 6.4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public. »

**L'article 6-4** permet cependant d'autoriser un plan ou un projet en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site :

« Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'Etat membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée. L'Etat membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées.

Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaire, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur ».

---

<sup>1</sup> Habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire de l'Union européenne et espèces pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte-tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire de l'Union européenne. Ils sont indiqués par un astérisque (\*).

Plus simplement, l'autorisation d'un plan ou projet peut être accordée à condition :

- Qu'il n'existe aucune solution alternative ;
- Que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeur ;
- D'avoir recueilli l'avis de la Commission lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeur autre que la santé de l'homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- Que l'Etat membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

### 1.1.2 La transposition de la directive 92/43/CEE en droit français

L'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 transpose en droit français, la directive 92/43/CEE « Habitats, faune, flore » (articles 4 et 6) et la directive 79/409/CEE, dite directive « Oiseaux » (article 4).

Le livre IV du code de l'environnement (partie législative) comprend un chapitre IV « Conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages » dont la section 1 est intitulée « Sites Natura 2000 » (articles L.414-1 à L.414-7).

L'article **L.414-4** soumet les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Nature 2000, à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site ;

L'article **L.414-5** définit les mesures administratives qui peuvent être prises pour faire respecter ce régime d'évaluation appropriée des programmes et projets de travaux.

Enfin le cadre réglementaire, pour lequel *les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes ou projets soumis à autorisation ou approbation*, est précisé par les articles R.\* 214-34 à R.\* 214-39. Il faut retenir en particulier les articles :

- **R.\* 214-34** spécifiant les programmes ou projets devant faire l'objet d'une évaluation des incidences selon l'article L.414-4 du code de l'environnement ;
- **R.\* 214-36** précisant le plan et la constitution du dossier d'évaluation des incidences.


Plus récemment, le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 concerne la gestion des sites Natura 2000.

Enfin, il faut signaler l'existence de la **circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004**, relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (bulletin officiel du MEDD du 15 novembre 2004).

---

Cette évaluation d'incidences a été réalisée sur la base des données bibliographiques issus des FSD des sites Natura 2000 concernés par l'étude, et des bases de données naturalistes SILENE Faune/Flore et le Faune PACA.

---

 **Le Formulaire Standard de Données ou FSD constitue la fiche d'identité d'un site Natura 2000. Ce document présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale, une liste des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité**

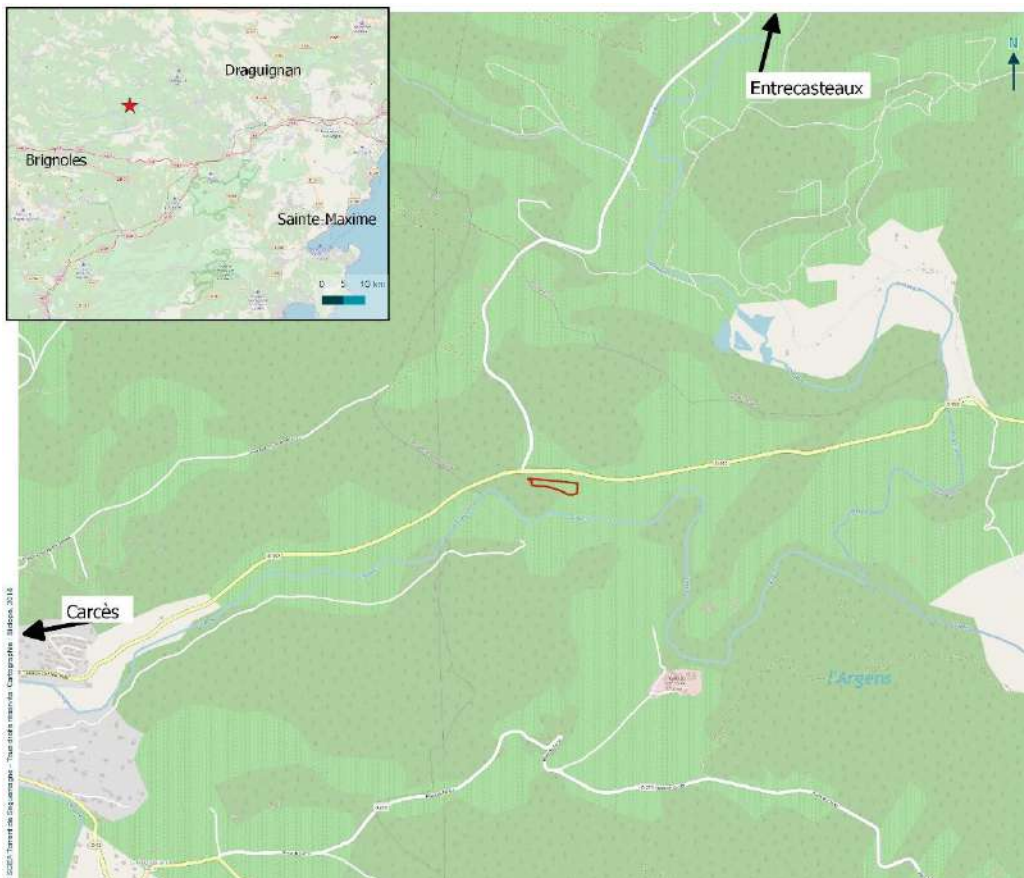
## 2 Description du projet

### 2.1 Nature du projet

Le Domaine de Seguemagne, situé au 5002 route de Lorgues dans le Quartier Seguemagne au Thoronet (83 340) pratique la culture de la vigne depuis les années 1980.

Le projet faisant l'objet de cette étude consiste en le défrichement d'une partie de parcelle classée en AOP « Côtes de Provence » pour y planter la vigne en continuité de l'existante. Cette parcelle, AB n°49, est située entre la RD562 et le cours de l'Argens, au Nord-Ouest de la commune du Thoronet.

Ce projet de défrichement s'inscrit dans un projet global de valorisation paysagère, de restructuration et de relance agricole du Domaine Les Cascades. Cette extension sur 1,2 hectares permettra d'atteindre une taille d'exploitation cohérente à un équilibre économique.



### 2.2 Emprise du projet

- Le projet consiste en le défrichement d'une portion de parcelle boisée anciennement cultivée de 1,2 hectares.

Le plan du projet est disponible en *Annexe 4 du Cas par cas*.

### 2.3 Durée prévisible et envisagée des travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2018. Le défrichement sera réalisé par abattage et arrachage mécanisé des souches, et l'enlèvement des grumes se fera par camion grumier.

## 2.4 Prélèvements

Un forage déjà existant permettra le prélèvement d'eau si nécessaire. Aucune donnée de cubage existante.

## 2.5 Budget

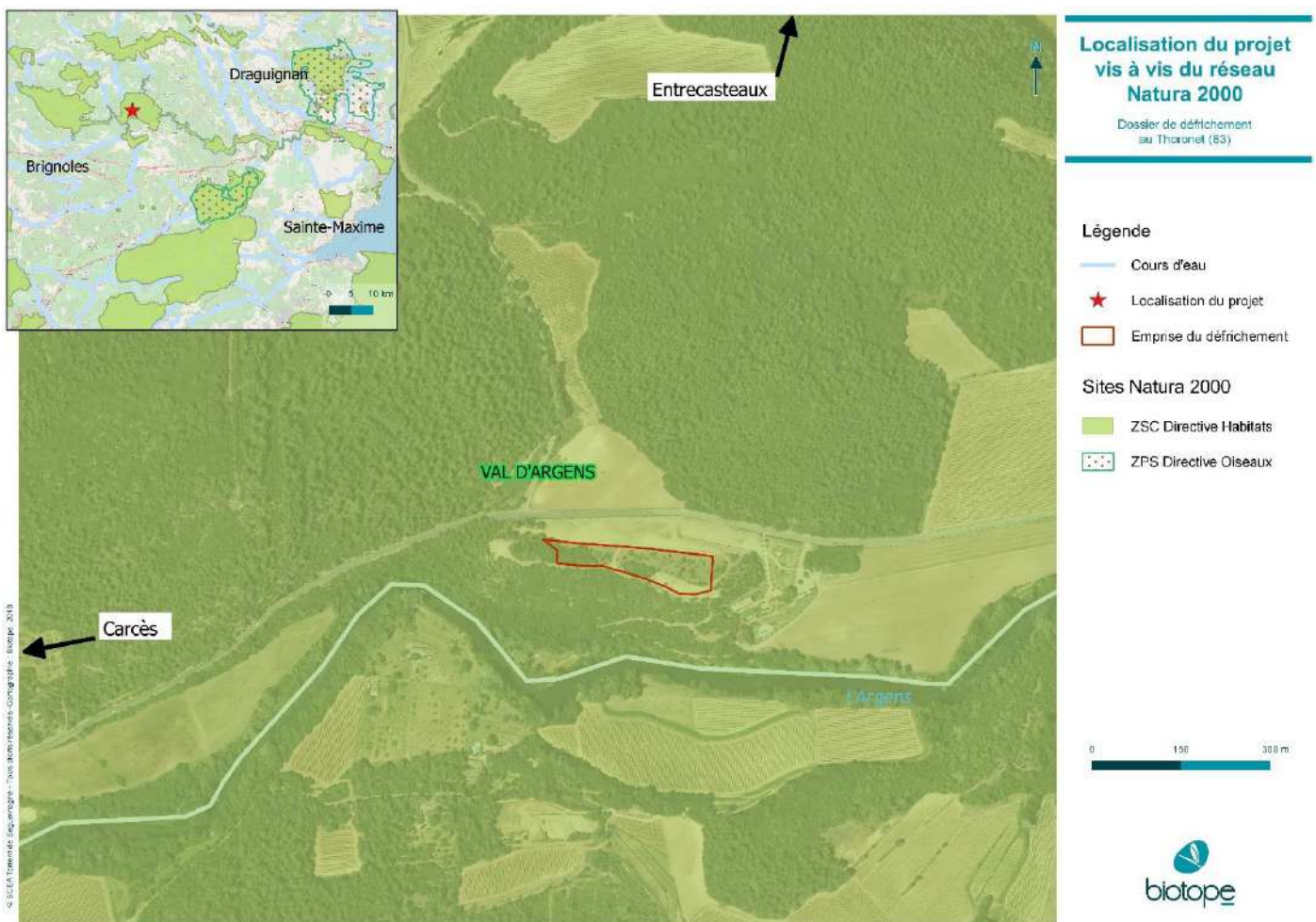
Le montant des travaux n'est à ce jour pas précisé.

## 2.6 Localisation du projet par rapport au site Natura 2000

Le projet se situe dans le site Natura 2000 N°FR9301626 "Val d'Argens", d'une surface totale de plus de 12 000 ha.

Classé comme SIC en 2006 puis ZSC en 2014, il présente 25 habitats d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires, et 18 espèces de faune d'intérêt communautaire. Aucune espèce de flore n'y est inscrite. Ce site présente un fort enjeu de conservation notamment pour la conservation de la Tortue d'Hermann, de la Cistude d'Europe, et présente diverses espèces aquatiques intéressantes comme des poissons d'intérêt communautaire et des invertébrés patrimoniaux comme le Grand capricorne, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Gomphe de Graslin ou encore la Cordulie à corps fin. Ces 3 dernières ne sont pas concernées par ce projet puisqu'aucun milieu aquatique n'est impliqué.

Carte 1 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 alentours



## 3 Zone d'influence du projet

### 3.1 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

Quatre des éléments suivants sont considérés sur le site du projet et le milieu environnant :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits

---

Ces éléments de perturbations sont liés en totalité aux travaux qui génèrent du bruit, des vibrations, des poussières et peut générer accidentellement des pollutions (fuite d'huile des engins utilisés par exemple). La nuisance principale attendue ici est le bruit des engins d'arrachage et de coupe des arbres, celle-ci est **temporaire** et le **temps d'intervention de défrichement court**. Une zone d'influence de 200m alentour de l'espace défriché a ainsi été définie.

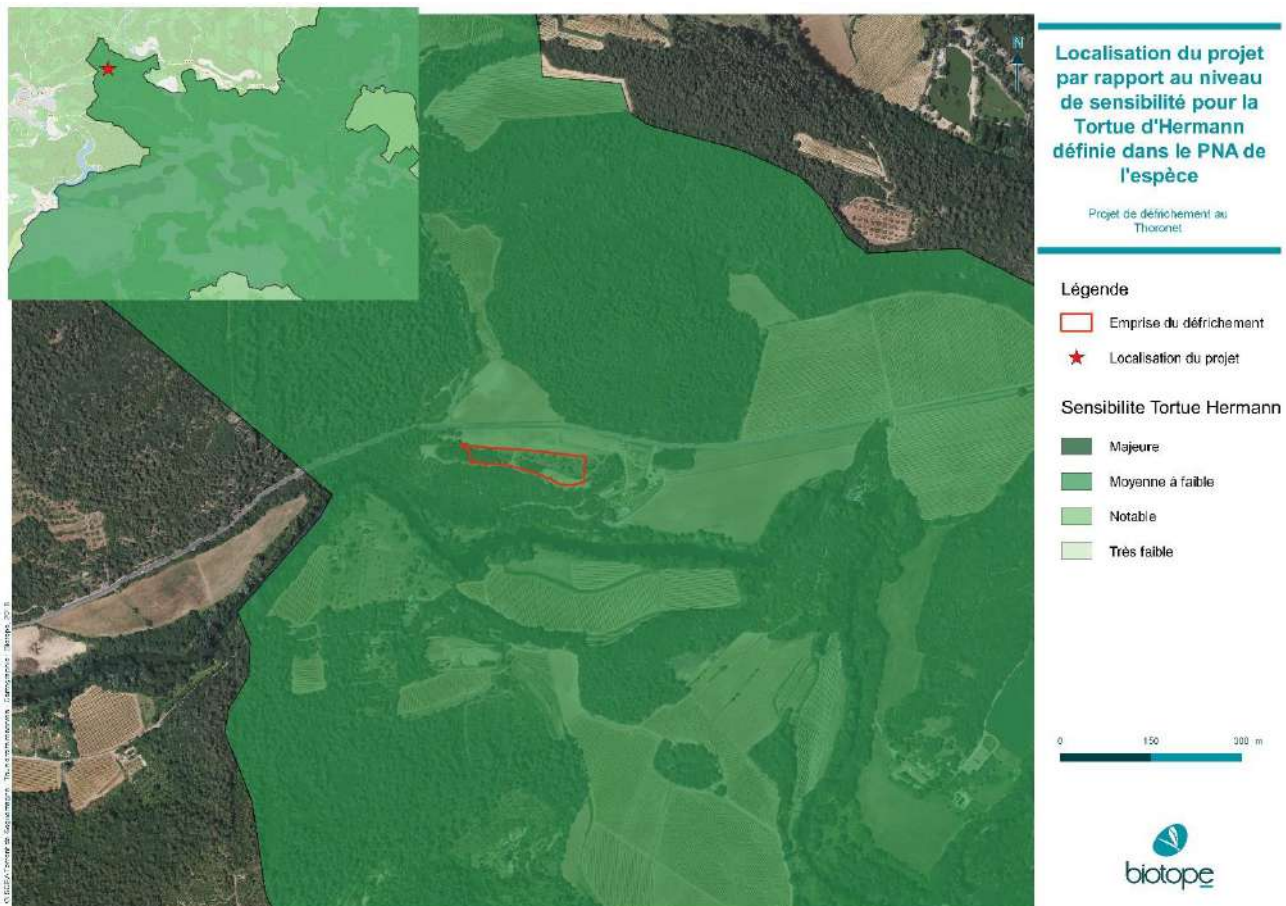
---

## 3.2 Etat des lieux de la zone d'influence

### 3.2.1 Protections

Le projet n'est situé dans aucun zonage de protection tels que les Parc, Réserves, Sites classés, inscrits, RAMSAR etc. Il se situe néanmoins dans en **zone de sensibilité moyenne à faible pour la Tortue d'Hermann** dans le cadre du Plan National d'Actions instauré en sa faveur (source CEEP et DREAL PACA).

Carte 2 : Sensibilité Tortue d'Hermann



### 3.2.2 Usages

Le projet se situe sur la parcelle AR 49 d'une surface totale de près de 11 hectares. Celle-ci est à 10% occupée par de la vigne, à 80% boisée et la surface à défrichée de 1,2 ha représente ainsi environ **13,5% du boisement** présent sur la parcelle.

A noter que l'**espace à défricher présente un boisement plus épars** que le reste du boisement de la parcelle et était déjà **anciennement occupé par de la vigne** (cf figure 1 page suivante).



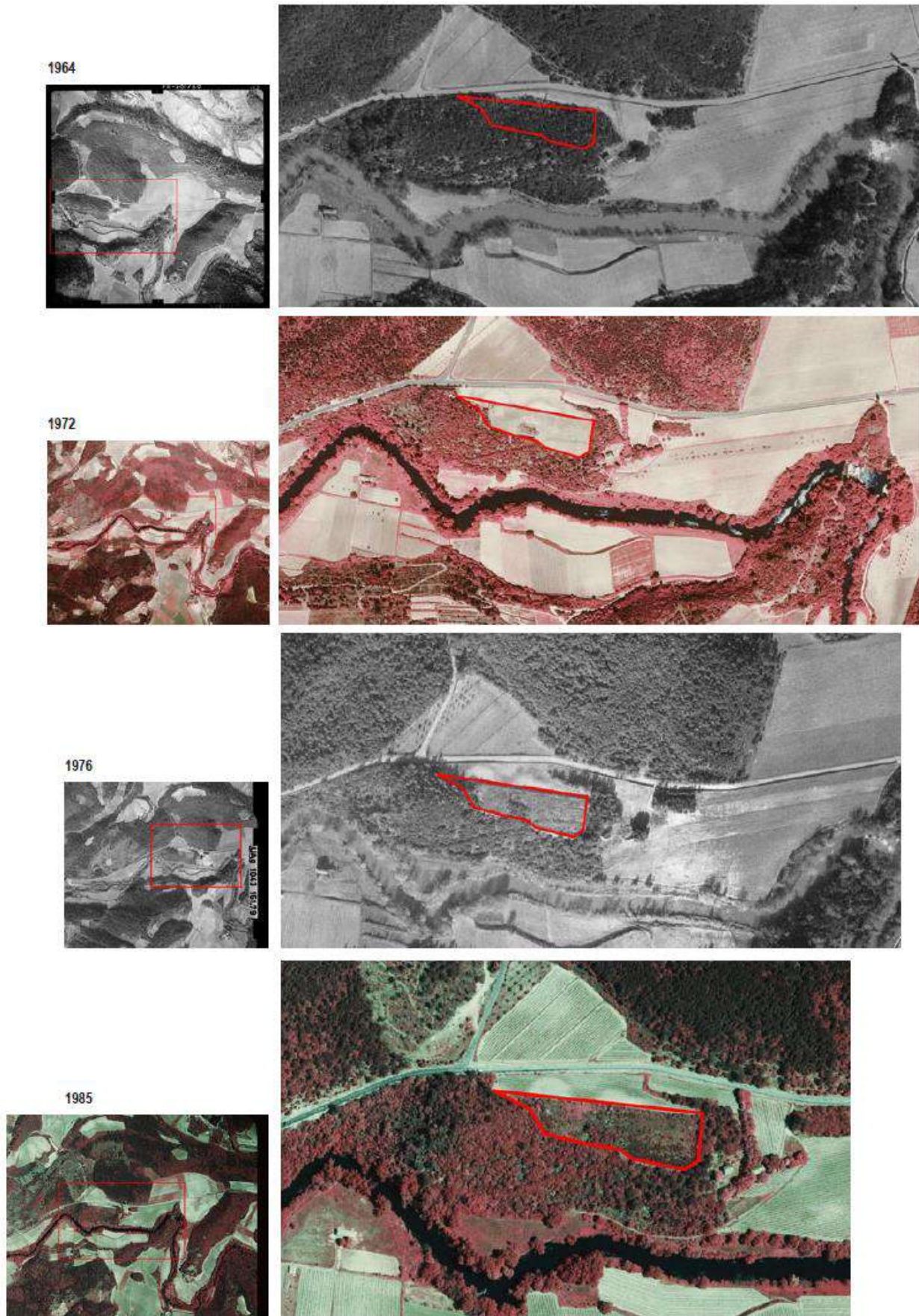


Figure 1 : Evolution d'usage du sol de l'espace à défricher

### 3.2.3 Milieux naturels et espèces

Une expertise de terrain a été réalisée le 9 mars 2018 pour la faune et le 22 mars 2018 pour la flore et les habitats naturels. Des aires d'étude rapprochées adaptées ont été prospectées pour la faune et pour la flore.

Au vu de l'aspect du site, seules deux espèces de flore protégées au niveau régional pourraient de façon très faiblement potentielle se développer sur le site : L'**Ophrys de Provence (Ophrys provincialis)** et la **Violette de Jordan (Viola jordanii)**

Une cartographie des habitats présents aux abords du projet, présentée page suivante, accompagne le tableau 1 suivant. Les potentialités de présence des espèces d'intérêt communautaires de faune sont répertoriées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 1 : Habitats rencontrés sur le site

TYPE D'HABITAT		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse ; Pelouse semi-boisée ; Lande ; <b>Garrigue</b> / Maquis autre : .....	<b>X</b>	Ces milieux occupent principalement la partie Est du site. On y observe une végétation herbacée et arbustive clairsemée (jeune repousse de Chêne vert et de Filaire à feuilles étroites)
<b>Milieux forestiers</b>	Forêt de résineux ; forêt de feuillus ; forêt mixte ; plantation ; autre : <b>Matorral de chêne vert</b>	<b>X</b>	Présent sur la partie ouest, le boisement s'apparente plutôt à un matorral avec de jeunes individus de Chêne vert. <b>Il n'est pas de ce fait un habitat d'intérêt communautaire.</b>
<b>Milieux rocheux</b>	Falaise ; Affleurement rocheux ; Eboulis ; Blocs ; autre : .....		
<b>Zones humides</b>	Fossé ; Cours d'eau ; Etang ; Tourbière ; Gravière ; Prairie humide ; autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs ; Grottes ; Herbiers ; Plages et bancs de sables ; Lagunes ; autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	<b>Zone rudérale</b>	<b>X</b>	Ces espaces concernent les milieux ayant subis un remaniement récent avec une végétation quasi inexistante. On inclut ici aussi toutes les zones de terrassement et de remblai. Attention présence d'une <i>espèce introduite invasive</i> : la Lampourde d'Italie ( <i>Xanthium orientale subsp. italicum</i> )

Aucun habitat d'intérêt communautaire, habitats inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE et dans le FSD du site Natura 2000 concerné n'a été retrouvé sur le site et aux abords. Une grande partie de la surface de l'aire d'étude est rudérale et présente une espèce invasive : la Lampourde d'Italie (*Xanthium orientale subsp. italicum*).

Carte 3 : Habitats naturels et semi-naturels identifiés sur l'aire d'étude



### Cartographie de la végétation

Projet de défrichement au Thoronet



#### Aires d'étude

- Emprise du défrichement
- Aire d'étude rapprochée

#### Légende

##### habitats-2018

- Garrigue x zone défrichée
- Matorral de Chêne vert
- Zone rudérale
- Chemin



Tableau 2 : Statut de présence sur le site d'étude des espèces inscrites au FSD du site Natura 2000 « Val d'Argens »

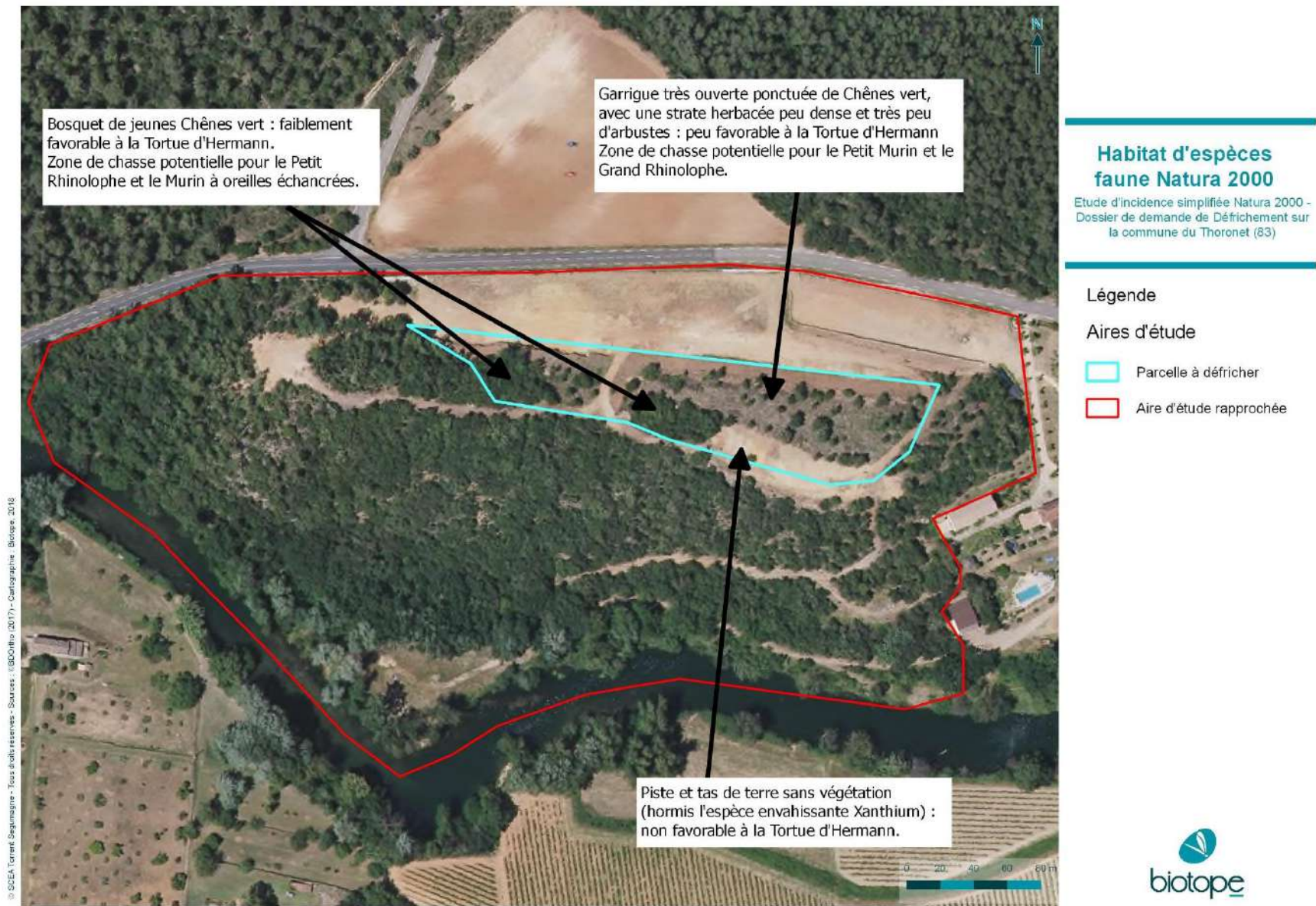
GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente 'X' ou potentielle '(x)	Commentaires
Reptiles	Tortue d'Hermann <i>Testudo hermanni</i>		<p>La population de la plaine et du massif des Maures est la dernière population continentale viable connue. D'après la carte de sensibilité du Plan National d'Action (DREAL PACA-CEEP-SOPTOM, 2010), le site d'étude est dans une zone de « Sensibilité moyenne à faible » pour la Tortue d'Hermann, au niveau de la bordure Nord-Ouest de la carte de répartition.</p> <p><b>Le site d'étude est déconnecté des populations existantes</b> au Sud de l'Argens avec des cultures intensives à l'Est du site, l'Argens au sud et une route départementale au Nord. Il présente de plus des habitats assez peu favorables à l'espèce, constitués de garrigues basses très ouvertes, avec une strate herbacée quasiment inexistante et des arbustes très espacés.</p> <p>Enfin, une seule donnée d'observation de cette espèce datant de 2010 est mentionnée sur la commune du Thoronet (Faune PACA). <b>L'espèce est considérée absente du site.</b></p>
	Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	(x)	<p>La Cistude est une espèce de tortue semi-aquatique qui habite les zones humides. On la trouve de préférence dans les étangs, mais aussi dans les lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau lents ou rapides, canaux, etc.</p> <p>L'espèce n'est mentionnée qu'une fois sur la commune du Thoronet (Silène Faune). Bien que l'Argens présente des habitats favorables en contrebas du site d'étude, l'espèce n'est donc que faiblement potentielle à cet endroit. De plus, le site d'étude présente des caractéristiques favorables pour servir de zones de ponte mais d'autres habitats plus accessibles pour l'espèce sont présents au Sud de l'Argens.</p> <p><b>Ainsi, il est <u>très peu probable</u> que l'aire d'étude immédiate soit utilisée par l'espèce.</b></p>
Insectes	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>		<p>Le Damier de la succise est un papillon de jour qui fréquente les prairies et les friches sèches et fleuries, sur sol calcaire. Sa chenille se développe surtout sur la Céphalaire à fleurs blanches (<i>Cephalaria leucantha</i>) et dans de rares cas sur des Centranthes.</p> <p>Observée seulement 1 fois au nord de la commune limitrophe d'Entrecasteaux en 2013 (Faune PACA). Pas de pelouses favorables ici. <b>L'espèce est considérée absente du site.</b></p>
	Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctata</i>		<p>Bien que retenue comme espèce prioritaire de la directive "Habitats", l'Écaille chinée ne présente qu'un faible intérêt patrimonial en raison de sa large répartition en Europe moyenne et méridionale. En réalité, seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes (<i>Callimorpha quadripunctaria rhodonensis</i>) est menacée, ce qui explique sa mention parmi les espèces prioritaires.</p> <p><b>En conséquence, elle n'est pas prise en compte dans cette étude.</b></p>

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente 'X' ou potentielle '(x)'	Commentaires
Insectes	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>		Cette espèce fréquente les cours d'eau calmes. Elle est présente sur la commune du Thoronet d'après la base de données Silène Faune, ainsi que sur les communes voisines (Faune PACA). Ici, le site ne présente pas d'habitat favorable à l'espèce, l'Argens se trouvant à une centaine de mètres en contrebas du site d'étude. <b>L'espèce est considérée absente du site.</b>
	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>		Cette espèce fréquente les petits canaux présentant de la végétation, ainsi que les petits cours d'eau calme. Elle n'est pas présente sur les communes limitrophes d'après les bases de données et il n'y a pas d'habitat favorable à l'espèce sur le site d'étude. <b>L'espèce est considérée absente du site.</b>
	Gomphe de Graslin <i>Gomphus graslinii</i>		Libellule fréquentant les rivières à cours lents et aux eaux claires et bien oxygénées des grandes vallées alluviales de plaine. Espèce encore peu présente sur l'Argens. Du fait de l'absence de cours d'eau sur l'aire d'étude immédiate, <b>l'espèce y est considérée comme absente.</b>
	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>		Le Lucane Cerf-volant est une espèce crépusculaire et nocturne dont la larve vit sous les vieilles souches en décomposition, majoritairement d'arbres à feuilles caduques (rarement les résineux en moyenne montagne). L'aire d'étude ne présente pas de vieux feuillus ou d'arbres morts. Aucune donnée sur Faune PACA et SILENE Faune sur les communes limitrophes de l'aire d'étude. <b>L'espèce est considérée comme absente de l'aire d'étude.</b>
	Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>		Le Grand capricorne est saproxylophage. La larve vit dans le système racinaire et le tronc des Chênes, plus rarement dans d'autres essences. L'aire d'étude ne présente pas de vieux feuillus ou d'arbres morts. Aucune donnée sur Faune PACA et SILENE Faune sur les communes limitrophes de l'aire d'étude. <b>L'espèce est considérée comme absente de l'aire d'étude.</b>
Crustacé	Écrevisse à pattes blanche <i>Austropotamobius pallipes</i>		L'Écrevisse à pattes blanches affectionne les eaux claires peu profondes, fraîches et bien oxygénées, pourvues de nombreux abris (racines, blocs rocheux, herbiers). Elle est absente de l'Argens et présente seulement dans quelques ruisseaux adjacents. <b>L'espèce est considérée comme absente de l'aire d'étude.</b>
Mammifères	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	(x)	Cette espèce recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies et de ripisylves, landes, friches ou encore les vergers pâturés. Le Grand Rhinolophe gîte généralement dans les bâtiments et les cavités souterraines. D'après le DOCOB, l'espèce est présente au niveau de 3 colonies de mise bas dont une à Entrecasteaux, à environ 1km de l'aire d'étude. Aucun gîte favorable à ces espèces n'a été identifié sur le site du projet. Les arbres sont trop jeunes et le bâti pouvant les accueillir inexistant. <b>En revanche le site peut être utilisé comme zone de chasse.</b>

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente 'X' ou potentielle '(x)	Commentaires
Mammifères	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	(x)	En hiver, les gîtes du Petit Rhinolophe sont exclusivement souterrains (grottes, caves, mines...) alors que les bâtiments constituent la grande majorité des gîtes estivaux. Cette espèce affectionne généralement les milieux forestiers pour chasser. L'aire d'étude ne présente pas d'arbres favorables pour le gîte de l'espèce mais <b>les boisements peuvent lui servir de zone de chasse.</b>
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechstein,</i>		Le Murin de Beichstein est une espèce liée aux milieux forestiers âgés. On le trouve dans la région de façon très ponctuelle et rarement sous climat méditerranéen. Les gîtes connues de l'espèce se trouvent à plus de 10km du site d'étude. De plus, les arbres sur l'aire d'étude sont relativement jeunes et ainsi peu attractifs pour l'espèce. <b>L'espèce est considérée comme absente du site.</b>
	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	(x)	Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de boisements feuillus entrecoupés de zones humides. Ses gîtes estivaux sont connus principalement dans le bâti (grange, combles, clocher etc.) et les gîtes hivernaux en milieu souterrain. D'après le DOCOB, 3 colonies de reproduction sont connues dont une à Entrecasteaux à environ 1km du site d'étude.  L'aire d'étude ne présente pas de gîtes favorables pour l'espèce. En revanche, les quelques <b>boisements peuvent lui servir de zone de chasse.</b>
	Murin de Capaccini <i>Myotis capaccini</i>		Espèce exclusivement cavernicole, chasse sur les cours d'eau méditerranéens. En Provence, on ne connaît que 3 colonies de reproduction dont une sur le cours de l'Argens (Vidauban) et l'autre dans les gorges de la Siagne (Montauroux). Espèce typiquement méditerranéenne, le site Val d'Argens présente un intérêt européen pour cette espèce puisque la population locale représente 30% de la population nationale (50%/région et 90%/département).  Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à la présence de l'espèce qui est donc <b>considérée comme absente, hormis éventuellement en transit.</b>
	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	(x)	Espèce principalement cavernicole, elle affectionne les vastes volumes présentant des profils en cloche (pièges à air chaud). Sa présence est liée aux milieux ouverts et buissonnants (prairies, garrigues, maquis). Une seule colonie est connue sur le site Natura 2000, à Vidauban. <b>Le site d'étude est favorable comme zone de chasse pour l'espèce.</b>

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente 'X' ou potentielle '(x)'	Commentaires
	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		<p>L'espèce est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Pour la chasse, elle affectionne particulièrement les vieilles forêts, voire le bocage et les pâtures. L'hibernation a lieu en solitaire, en binôme ou agglomérés en grappes. Pour la mise-bas, les femelles se regroupent en essaims dans les charpentes chaudes des bâtiments.</p> <p>Bien que mentionnée dans le FSD, le DOCOB précise que l'espèce n'est pas connue dans le secteur. <b>L'espèce est considérée comme absente du site d'étude.</b></p>
	Minioptère de Shreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		<p>C'est une espèce strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. En été, l'espèce s'installe de préférence dans de grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides. Une seule colonie de reproduction est connue au centre du site (Vidauban). L'espèce chasse notamment au-dessus de la ripisylve et autour des lampadaires. Les milieux présents sur l'aire d'étude ne correspondent pas aux habitats de chasse ou de gîte de l'espèce.</p> <p><b>Elle est donc considérée comme absente de l'aire d'étude, hormis occasionnellement en transit.</b></p>
	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>		<p>La Barbastelle d'Europe est une espèce liée aux milieux forestiers âgés. On la trouve dans la région de façon très ponctuelle, généralement au-dessus de 500 m d'altitude. Les milieux sur le site d'étude ne correspondent pas à ces habitats de prédilection. <b>L'espèce est considérée comme absente de l'aire d'étude.</b></p>
<b>Plantes</b>	Aucune espèce de plantes n'est inscrite dans le FSD du site Natura 2000 concerné.		
<b>Poissons</b>	<i>Telestes souffia</i>		<p>Le projet ne concerne pas le cours d'eau de l'Argens où ces espèces sont présentes (Projet sur le versant opposé).</p> <p><b>Ces espèces sont donc absentes de l'aire d'étude.</b></p>
	<i>Barbus meridionalis</i>		

Carte 4 : Cartographie des habitats d'espèces évalués lors de l'expertise terrain le 09/03/2018





## 4 Incidences du projet

### **Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

Les milieux naturels du site sont de trois types :

- Zone rudérale : milieu fortement perturbé et terrassé avec présence de remblai.
- Zones ouvertes : secteur défriché récemment où la garrigue recolonise progressivement le milieu
- Matorral de Chêne vert. Habitat forestier immature mais en bon état de conservation

Tous ces milieux sont largement représentés en méditerranée et ce ne sont pas qualifiés d'intérêt communautaire. Le défrichement aura toutefois un impact direct sur la végétation en place.

*Aucun des habitats d'intérêt communautaires mentionnés au FSD du site Natura 2000 Val d'Argens n'a été retrouvé sur le site du projet. Le projet ne porte donc pas atteinte aux objectifs de conservation des habitats naturels pour lesquelles le site Natura 2000 a été identifié.*

### **Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :**

*Aucune espèce inscrite au FSD des différents sites Natura 2000 ne sera détruite ou perturbée par ce projet qui s'insère dans un espace au contexte historique déjà modifié. L'emprise du défrichement s'avère isolé au sein de la parcelle et **peu fonctionnel** pour les espèces ayant participées à la désignation des dits sites, et représente surtout une **surface très négligeable** face au territoire d'action de ces espèces. En effet, même si le Petit Murin ou le Grand Rhinolophe peuvent à l'occasion parcourir le site pour la chasse, **aucun gîte** n'a été identifié potentiel sur le site et la surface consommée reste négligeable. **Les incidences sur les espèces sont donc non significatives.***

En ce qui concerne les autres espèces, non d'intérêt communautaire, leur destruction sera évitée par la mise en place d'un calendrier de travaux excluant les périodes les plus sensibles de leur cycle biologique (période de reproduction et d'élevage des jeunes ; et période d'hivernage ne permettant pas leur fuite).

### **Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :**

Au vu des expertises menées sur le site du projet, aucune incidence significative n'est attendu sur aucune espèce de flore ou de faune d'intérêt communautaire ou non. La phase de travaux, qui est temporaire est néanmoins une période pendant laquelle le dérangement d'espèces animales peut survenir (bruit, vibrations ...). Le calendrier de travaux doit être adapté de façon à les réaliser **en dehors des périodes sensibles des espèces** (saison de reproduction et d'élevage des jeunes – printemps été).

Calendrier de travaux préconisé :

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Opération												
Démarrage travaux	Mobilité reptiles réduite		Saison de reproduction								Mobilité réduite	
Défrichement			Saison de reproduction									

#### Légende :

- Période à éviter pour les travaux
- Période favorable à la réalisation des travaux

## 5 Conclusion et recommandations

Le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

Le projet consiste en le défrichement d'une faible surface d'une parcelle délimitée par une route départementale au Nord et l'Argens au Sud. Cette parcelle est en partie occupée par de la vigne, présente des chemins, et des zones de remblais encadrant la zone à défrichée. L'emprise du défrichement est composée de Matorral de Chêne vert et de Garigue mêlée à de jeunes chênes verts ayant déjà subi au moins un défrichement et une culture de vigne dans le passé.

Aucune des espèces ayant participées à la désignation du site Natura 2000 Val d'Argens n'est avérée sur le projet. La Cistude d'Europe est très peu probable sur le secteur au vu des faibles surfaces pouvant être utilisées pour la ponte et de la disponibilité d'habitats lui étant plus favorables aux alentours notamment au Sud de l'Argens.

Quelques espèces de chauve-souris comme les Petits et Grands rhinolophes et les Murins Petit et à oreilles échancrées utilisent potentiellement le secteur pour chasser. La surface à défrichée est néanmoins négligeable à l'échelle des milieux favorables à la chasse environnant et ne présentent aucune potentialité de gîte, les arbres étant trop petits et trop jeunes.

*La zone de projet ne présente aucun habitat d'intérêt communautaires et l'importance du site pour les espèces à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 concernés par le projet est négligeable ou nulle. Ce projet de défrichement de moins de 2 hectares au Thoronet ne porte donc pas atteinte aux objectifs de conservation de ces sites.*

### **Mesure de calendrier de travaux à appliquer permettant l'évitement ou la réduction des effets négatifs sur la faune et la flore**

Un **démarrage des travaux fin Septembre – Octobre** permet d'éviter la période de reproduction et d'élevage des jeunes qui s'étend sur le printemps et l'été, et l'hivernage des reptiles et amphibiens, qui, engourdis, ne seront pas en capacité de fuir après la fin Octobre. Il s'agit donc *d'entamer les travaux lorsque les jeunes poussins d'oiseaux se sont envolés, mais avant que les reptiles se réfugient pour hiverner*. Une fois cette phase de démarrage et de mouvements entamée, le défrichement peut se poursuivre sur les 4 à 5 mois suivants, jusqu'à la saison de reproduction prochaine (mi-Mars).












## Localisation et orientation des prises de vue photographiques

Projet de défrichement au Thoronet

### Légende

-  Emprise du défrichement
-  photos
-  orientation oeil



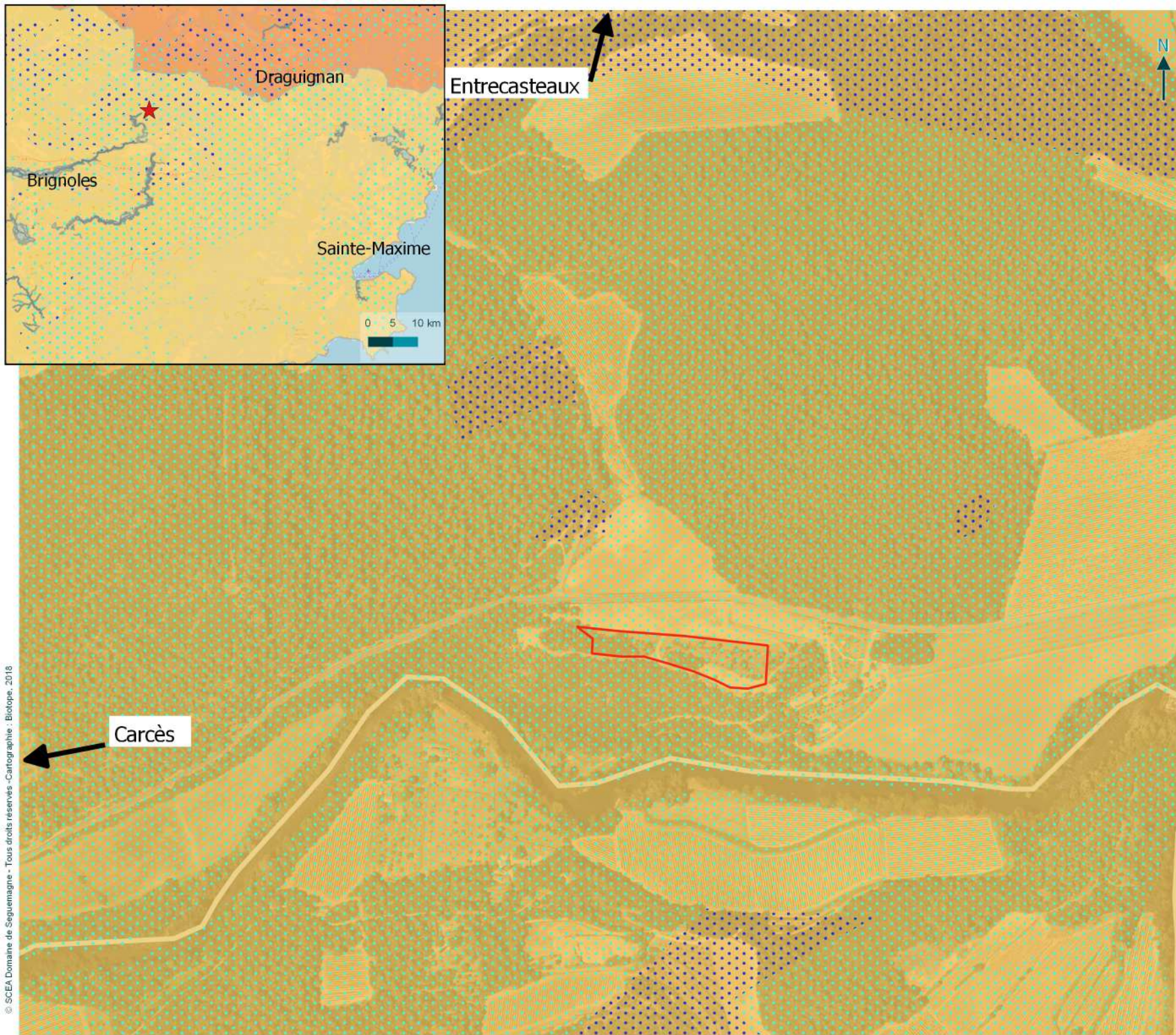


**Siège social :**  
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze  
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)



## Annexe 10 Risques naturels

Projet de défrichement  
au Thoronet (83)



### Légende

- Cours d'eau
- Localisation du projet
- Emprise du défrichement
- Zone inondables

### Sismicité

- 1
- 2
- 3
- 4

### Retrait-gonflement d'argiles

- Zone soumise à un aléa faible
- Zone soumise à un aléa moyen

0 150 300 m



**Siège social :**  
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze  
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)